



Succession maison mitoyenne mise en péril

Par **bigoud1**, le 11/02/2017 à 15:14

Bonjour

Suite au décès de notre père nous souhaitons vendre la maison familiale .Il y a 27 ans la maison mitoyenne 60m2(enclavée dans sa propriété) a été détruite(mise en péril). La mairie a ,à ce moment là,dans l attente du règlement de la succession autorisé notre père à occuper la parcelle.Or le futur acheteur désire y faire une extension.Que pouvons nous faire pour obtenir,acquérir cette parcelle? La succession n'étant toujours pas réglée,la famille n habitant plus la région depuis 50ans et la descendance est nombreuse, à qui s'adresser?

D avance merci.

Par **Visiteur**, le 11/02/2017 à 22:18

Bonsoir

Ppur le cadastre

Voir le ?écret n° 2012-59 du 18 janvier 2012 relatif à la délivrance au public de certaines informations cadastrales

Pour la succession, adressez vous à la chambre départementale des notaires dont relevait le domicile du propriétaire défunt, elle interrogera les notaires du département.

Par **bigoud1**, le 12/02/2017 à 19:55

Merci pour les renseignements.